



Compte rendu de la Réunion régionale Retour d'expériences sur les outils et démarches de mobilisation des ressources combustibles bois en Franche Comté

Lons le Saunier
Jeudi 02 avril 2009 (14h-17h30)

Invités

Présents:

Sylvain Villar, FIBOIS 07-26 (svillar@fibois.com)
François Pasquier, Sundgaubois/EDT (sund.pasquier@wanadoo.fr)
Jean Pierre Tachet, CIBE (jp.tachet@cibe.fr)
Pascal Journot, Conseil Général du Doubs (pascal.journot@doubs.fr)
Jacky Boucon, ADIB (adib@wanadoo.fr)
Daniel Ponta, ETF, association Pro-Forêt (d.barthelet@wanadoo.fr)
Cécile Piganiol, Communauté Agglo Besançon (cecile.piganiol@grandbesancon.fr)
Sophie Goutaland, DR ADEME FC (sophie.goutaland@ademe.fr)
Sandra Peroux, CRPF Franche Comté (sandra.peroux@crpf.fr)
Catherine Mercier, DRAAF de Franche Comté (catherine.mercier@agriculture.gouv.fr)
Louis Marie, DRAAF FC (louis.maire@agriculture.gouv.fr)
Bruno Ronzel, Bois et Connexes de Franche Comté (le-pic-vert@wanadoo.fr)
Nolwenn Marchand, mission bois énergie, FNCOFOR (n.marchand@fncofor.fr)
Gregory Dez, URACOFOR Franche Comté (g.dez@cofor.org)
Patrick Michel, Chambre d'Agriculture 25 (pmichel@agridoubs.com)
Julien Chery, Chambre Agriculture 88 (julien.chery@vosges.chambagri.fr)
Fahrudin Bajric, FCBA (fahrudin.bajric@fcb.fr)
Michel Boyadjian, COFELY-SOVEN (michel.boyadjian@cofely.gdf.suez.com)
Pascal Léon, SITA France (pascal.leon@sita.fr)
Rémi Grovel, FER (remi.grovel@free.fr)

Excusés:

Samuel Rialland (Atlanbois)
Laurent Gayral (CR Picardie)
M. Demarne (UNIFA)
Céline Roman (Dalkia)
Marie Laure Coli (Région Franche Comté)
AJENA (Walter Billig)
Didier Barthelet (Ass Pro-Forêt)

ONF et coopératives sont manquantes

Objectif de la réunion régionale

Dans le cadre de la convention Ademe/Cibe 2009, 4 diagnostics régionaux ont été choisis avec pour objectif de tirer des enseignements sur les dynamiques régionales des filières d'organisation et de mobilisation des ressources et sur les perspectives de renforcement des secteurs de l'approvisionnement.

Le rôle du CIBE est de susciter auprès des représentants de la filière bois énergie :

- Echanger/débattre entre acteurs de la filière BE, des dynamiques régionales de mobilisation des ressources bois combustibles et d'organisation de l'offre et des acteurs de l'approvisionnement des chaufferies bois
- Etablir/valider des constats et des recommandations afin d'améliorer les outils/mesures de mobilisation réelle de la ressource et les possibilités de mise en synergie des offres combustibles (complémentarité des filières) en vue de satisfaire et sécuriser les enjeux du développement de la filière BE régionale

Déroulement de la réunion co organisée par *Nolwen Marchand, Rémi Grovel et Pascal Léon*

1- Présentation de la demande de l'ADEME confié au CIBE et du contexte régional (tableaux, synthèse et cartes établies préalablement par le CIBE et la FNCOFOR)

Commentaires sur les tableaux :

- la demande : certains chiffres sont à revoir :

- puissance/consommation dans le secteur industriel (à compléter par l'ADEME),
- pourcentage de plaquettes forestières : 50.000 tonnes affichées (chiffre 2006 ?) alors que la Région communique sur 80.000 tonnes (90.000 tonnes en 2008 produits sur le territoire)

- l'offre :

- Faire la distinction feuillus/résineux (notamment pour la production biologique)
- Vérifier et rectifier les données quantitatives sur le nombre d'entreprises dans le secteur panneau/papier (à priori erroné)
- Méconnaissance des chiffres sur les bois de recyclage (voir inconnu ?) ; présentation à rectifier (à l'exception de l'étude Gd Est des Interpro)
- Les boisements linéaires : données disponibles en 2009 avec réactualisation IFN ?
- Pb des volumes de bois non déclarés (bois bûche) : plus de 500.000 m³ ?
- Pb de chiffre sur les EAB notamment sur le bois énergie avec 16250 tonnes !
- Prendre en compte les chiffres DGFAR dans le cadre du Grenelle

- les acteurs de la filière :

- Rajouter les détenteurs de la ressource (propriétaires forestiers, scieurs,...)
- Quid des sociétés de broyage situées en dehors de la région mais intervenant en FC (ex : Romanet, Forêt Bois d'Alsace,)

- outils de mobilisation :

- Distinguer l'emprise (forêt/hors forêt) de la surface boisée pour les schémas de desserte

2- Débat, constats et tendances :

Rappel des 2 principales questions aux participants :

1. Commenter, argumenter sur les résultats et l'efficacité des efforts, études/schémas, outils et investissements mis en place dans la région pour améliorer la mobilisation des ressources, considérant le contexte local et les usages concurrents.
2. les démarches d'organisation et de mise en synergie de l'offre au niveau régional pour faire face à la croissance de la demande

Constats et tendances sur la ressource

Selon la DRAAF, entre 2004 et 2008, le plan d'action Scierie a permis de redynamiser le secteur et a fait augmenter les volumes de sciage donc de connexes. Du fait de la modernisation des scieries et de nouvelles capacités, la production a augmenté de +300.000 m³. A noter que le choix a été fait d'accompagner plus particulièrement les petites unités (davantage que les grosses) pour les rendre performantes, compétitives et maillant le territoire. Ce plan de soutien aux scieries se termine en 2009.

Toutefois les tendances aujourd'hui régressives dans l'industrie du panneau et du papier, parallèlement aux nouvelles tendances dans l'ameublement (écoconstruction qui va réduire encore le marché du panneau), vont avoir pour conséquence de mettre sur le marché des volumes supplémentaires de PCS non utilisés disponibles pour l'énergie.

Pour les ETF ayant investi depuis longtemps dans la filière, la plaquette forestière ne doit pas être la variable d'ajustement des usages des connexes de scieries.

Selon les représentants des ETF, le broyage des seuls rémanents sur les parcelles d'exploitation forestière n'est pas économiquement viable, et la qualité de la plaquette produite n'est pas conforme (composition, PCI).

Traditionnellement les projets ont été établis dans des zones de valorisation des bois, plus précisément de coupes de bois d'œuvre résineux. Cela a eu pour conséquence :

- un manque d'investissement sur les massifs possédant des bois de faible valeur (industrie, BE)
- dans une conjoncture morose d'absence de débouchés, on risque d'assister à un bouleversement de la structure de valorisation des bois : si certains gros bois ne trouvent plus de débouchés et qu'un certain nombre de scieries disparaissent, d'une part les volumes de connexes vont diminuer et d'autre part certains bois vont être réorientés vers le BE.

Constat et tendances sur les aides incitatives, les outils et les politiques publiques

La production de plaquettes forestières

De nombreuses entreprises forestières ont été aidées pour l'acquisition de matériel spécifique (porteuse, fagoteuse, abatteuse, ...), à tel point que **le parc de machines de la région est sous-utilisé**. Les projets CRE et autre BCIA devraient logiquement permettre d'optimiser ces engins.

On a ainsi multiplié par dix selon les participants la consommation en bois énergie de la région Franche Comté depuis une décennie mais on n'a pas mobilisé de manière équivalente des plaquettes forestières.

Selon les représentants des ETF présents, la plaquette forestière est plus chère que les autres combustibles pour plusieurs raisons :

- OK pour le prix de revient de la chaîne de production
- le fait que les machines (broyeurs notamment) ne sont pas utilisées à plus de 50% : on pourrait ainsi se rapprocher d'un prix concurrentiel si le temps d'utilisation des machines doublait.

- les ETF locaux qui ont investi dans des équipements n'ont pas bénéficié de l'arrivée d'opérateurs nationaux sur le marché (ONF-Energie/GCF) car ces derniers n'ont pas fait appel à eux, mais ont construit leur filière avec leurs prestataires spécifiques.

Les ETF se sont impliquées jusqu'à la vente du combustible gênant de fait ces opérateurs par une concurrence terrain.

- l'instauration d'un **taux de subvention public plus incitatif** (du plan ADEME/Région) aux chaufferies bois qui **s'engagent à mobiliser 70% de plaquettes forestières**, n'est pas suivi d'effet positif dans ce sens car dans les faits **il n'y a pas de contrôle**.
- Malgré la bonne volonté de l'ADEME les opérateurs n'ont pas mis en place une traçabilité de leurs combustibles entrants. La notion de plaquette forestière reste donc aléatoire avec des produits se substituant.
- La question reste posée sur qu'appelle t-on plaquette forestière ?

Mais l'aide incitative ne suffit pas

Par exemple la politique de séchoir dans les scieries a eu pour conséquence de mobiliser une partie non négligeable des PCS mais au détriment d'une approche qualité (la solution n'est pas toujours très fiable car le scieur n'est ni un chauffagiste ni un énergéticien du bois énergie)

Les outils de mobilisation de la ressource

Le PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial), vulgarisé et élaboré par la FNCOFOR, a pour fonction de rassurer la création de chaufferies bois sur la disponibilité.

Le PDM (Plan de Développement de Massif) du Haut Jura a permis de mobiliser davantage de bois sur les deux premières années (+ 15.000 m³) dont une partie significative sur du bois énergie. Il manque d'avantage d'outils de type opération de restructuration foncière et ASA, qui sont des outils plus fonctionnels que les PDM.

La région FC a mobilisé pour sa seule région 34% des financements nationaux consacrés aux plans de desserte ! Beaucoup de dessertes ont été réalisées dans les massifs résineux qui sont aujourd'hui arrivés (en ce qui concerne le massif du Jura) au maximum de mobilisation possible. Faut-il aujourd'hui réorienter la politique publique vers les feuillus ?

Un bilan est en cours (?) sur les CFT de Franche Comté, (DRAF, URACOFOR, autres) pour analyser le retour d'investissement réel des outils CFT par rapport à l'euro investi.

Synthèse, conclusions et perspectives

- Volonté politique : oui
- Moyens financiers : oui
- Equipement : oui, surcapacité
- Moyens d'animation et d'accompagnement : oui
- En FC jusqu'à 1 Million de tonnes supplémentaires en demande on arrivera toujours à mobiliser de la ressource bois énergie.

Mais

Sur les 3 opérations du plan Biomasse CRE2/électricité validés en 2008, seule celle de Solvay (280.000 tonnes) semble être en cours de réel montage opérationnel. Les deux projets avec Poweo chez Otor et Voltalia chez Parisot semble au ralenti. !

Par contre, des informations indiqueraient que seules 30.000 tonnes seraient mobilisés sur la Franche Comté pour le grand projet de Tavaux !!

« Les ETF croient de moins en moins à la faisabilité d'un approvisionnement à hauteur de 50% en plaquettes forestières car les opérateurs intermédiaires (entre le propriétaire de la cogé et le fournisseur) ont fait diminuer le prix d'achat de 60 à 40 €/tonne ce qui rend pratiquement impossible toute fourniture en PF. » (A vérifier !!!!)

Difficulté à développer la filière de manière équilibrée au regard du potentiel spécifique de la région (en terme de ressource et d'entreprises). Il y a une très nette distinction entre petits projets locaux/territoriaux et des gros projets (industrie lourde, gros réseaux urbains) où les approvisionnements et les structures risquent d'échapper aux acteurs locaux.

Le système des AO régie par le code des marchés publics pose un problème de risque vis-à-vis des acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer. Aucune loi interdit l'arrivée d'opérateurs externes dans ce code des marchés.

La création de plateforme pour l'approvisionnement de chaufferies publiques et privées relève souvent de choix politiques importants dans la volonté de maîtrise de la logistique de la filière, de traçabilité de l'approvisionnement et de maîtrise du P1 : exemple du Grand Besançon qui a construit une plateforme et fait un bail précaire à un gestionnaire de plateforme. Cela peut avoir une incidence importante dans les modalités d'approvisionnement locales.

Les participants indiquent qu'il est plus intéressant pour le développement équilibré de la filière de viser la multiplication de projets de 15.000 tonnes (type BCIA) plutôt que de s'acharner à faire sortir des projets Biomasse/électricité trop gros qui leurs échappent !.

Nécessité pour l'ADEME de faire en sorte que les projets BCIA aient également obligation de fournir des contrats d'approvisionnement (pas des plans d'appro) contrôlés afin de bénéficier des financements publics (de la même manière que sur le fonds chaleur régional).

Ce qu'il faudrait financer sur fonds publics aujourd'hui :

- le contrôle de l'approvisionnement des chaufferies bois par une meilleur traçabilité
- le contrôle des fournisseurs et leurs méthodes de productions

C'est la garantie de bonne utilisation des fonds publics d'aide à l'investissement

Il serait facile d'obtenir la traçabilité sur les factures et bons de livraison des chaufferies pour garantir la nature et l'origine de la plaquette livrée (contrôler le pourcentage de plaquette forestière) Cas des Coopératives avec les bois PEFC

Quelle perspective à court et moyen terme ? Quelle anticipation possible au niveau des politiques publiques entre filière bois et filière bois énergie ?

Avertissement : Cette synthèse sera complétée et remise en perspective une fois les données complétées dans les tableaux présentés afin de rapporter les constats et propositions au panorama exhaustif de la filière bios énergie en région Franche Comté.
La présentation sera également étudiée pour permettre une analyse comparative entre les 4 régions étudiées (Franche Comté, Pays de la Loire, Auvergne, Région Méditerranéenne)